

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MARS 2013

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2013

N°2013-03-19

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 73
Conseillers votants : 63
Dont pouvoirs : 2

AR PREFECTURE
016-241600501-20130328-2013503N19-DE
Regu le 29/03/2013

Pour : 63
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2013** et le **28 mars à 18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Jurignac sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Helder Gomes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAINES** : M. JAULIN Pierre, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse- **BARBEZIEUX** : M. VIGNERIE René, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. GOMES Helder, Mme GIRELLI-Martine, M. MICHONNEAU René, M. DELATTE Benoît, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. RAMEAU Michel- **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. SALLE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAINES** : M. JOLLY - **BROSSAC** : M. BAUDET Jean-François, M. GOY Jean - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. ROUX Didier - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. TAPON Serge - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : M. MATRAT Christian, Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc, M. BESSON Loïc - **SAINT BONNET** : M. VEPIERRE Eric - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LAURENT DES COMBES** : M. DAMOUR Christophe - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme BOISSEAU Danièle - **ST PALAIS DU NE** : M. GERBIER Jean-Paul - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. ZERBIB Yves - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard.

Étaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, ROUSSELLIERE, Joseph GARNEAU Janine, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, JARNAC Didier, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, BIZE Alain, MARTINAUD Françoise, DUBROCA Allain, FAURE Jean-Marie.

Étaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques, M. ARSICAUD Laurent, M. HILAIRET Joël, M. VARENNE Michel.

Pouvoirs :

M. NEMIRI Brahim (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MICHONNEAU René (Barbezieux), M. AMBAUD Jean-Yves (Châtignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°19 - Objet : Réforme des rythmes scolaires : demande de report de l'application à la rentrée 2014

Rapporteur : le Vice-Président en charge des affaires scolaires

Conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, portant réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, « le Président pourra demander le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014..... » «Le Président devra ensuite, au plus tard avant le 31 mars 2013, faire part au DASEN de son souhait de reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014 pour l'ensemble des écoles publiques des communes membres de l'EPCI, cette demande recevra, par principe, l'accord du DASEN ».

Dans ce cadre et afin de recueillir l'avis de l'ensemble des acteurs concernés (maires, enseignants, représentants des parents d'élèves, associations gestionnaires des centres de loisirs, conservatoire de musique etc.), Monsieur le Président a organisé une réunion de concertation le 5 février 2013.

En synthèse, il ressort de cette rencontre qu'indépendamment du débat que suscite au niveau national et local cette réforme sur son bien-fondé et/ou les contraintes qu'elle génère, il semble prématuré que la CdC4B s'engage, sans avoir le recul nécessaire à sa mise en œuvre, dès la rentrée 2013, son organisation matérielle et humaine étant à peine en place, du fait du transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2012.

En effet, au-delà de la seule organisation du service scolaire, cela nécessite une complète réorganisation des centres de loisirs dont la CdC a délégué la gestion à ses partenaires que sont le centre socioculturel du Barbezilien et l'Amicale du Temps Libre en Blanzacais. Une réorganisation complète de son école des sports qui est en place depuis 2 ans, ainsi qu'une refonte de l'organisation du conservatoire de musique sont également à envisager.

De nombreuses remarques ont également été formulées sur le manque de personnels qualifiés en garderie et sur l'exiguïté des écoles communales au sein desquelles il sera délicat de décloisonner des activités péri-éducatives.

Au terme de cet échange très constructif, les différents acteurs ont émis le souhait de ne pas travailler dans la précipitation, et de demander au Conseil Communautaire de se prononcer en faveur d'un report de la réforme à la rentrée 2014.

Ce report doit permettre de pouvoir bâtir un véritable projet éducatif territorial, profitant de l'intérêt certain d'avoir une discussion concertée et coordonnée à l'échelon communautaire, dont la pertinence apparait finalement comme une évidence.

C'est donc dans ce cadre-là et après avoir recueilli l'avis des conseils d'école, qui ont tous délibéré en faveur d'un report de l'application de la réforme à la rentrée 2014, que le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur une application à la rentrée 2014, à titre dérogatoire.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Se prononce en faveur d'un report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à notifier cette demande au DASEN ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ...29 mars 2013...
Publié ou notifié le :29 mars 2013.....
Touvérac, le29 mars 2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 29 mars 2013
le Président,
Jacques CHABOT.



Par déléation
Le Directeur,
Arnaud LAPOUR